

CES PIRATES D'AUJOURD'HUI

Pour acheter une glace ou une pizza, pour recharger sa carte GSM, il faut payer. Mais télécharger de la musique ou un film, est-ce que cela peut être gratuit ? Pour réaliser l'album, le film ou le jeu vidéo que vous avez acheté au magasin ou qu'on vous a offert, il a fallu que beaucoup de personnes travaillent. On retourne en arrière dans le temps ?

Vous l'avez déjà vue cette longue liste de noms qui défile sur l'écran au cinéma ou de télévision à la fin d'un film ? Ce sont ceux de toutes les personnes qui ont travaillé à sa réalisation. Au départ, il y a un **scénariste** qui imagine et écrit une histoire. Un **réalisateur** découpe ensuite cette histoire en différents plans (parties) et, pour chacun de ces plans, un **storyboarder** indique les mouvements des personnages, de la caméra,...

Du studio à la salle de cinéma

Un **producteur** engage alors une équipe pour le tournage (réalisation) du film. Cette équipe réunit notamment des **opérateurs** qui s'occupent des images, du son, des lumières, un **régisseur** (qui se charge de trouver le matériel nécessaire pour le film, de loger, de nourrir l'équipe, ...) Aux **acteurs et actrices** s'ajoutent des **cascadeurs** (des acrobates qui tournent les scènes dangereuses), des **figurants** (des personnes qui jouent des tout petits rôles, souvent muets), des **costumiers**, des **habilleurs**, des **maquilleurs**, des **coiffeurs**, des **déco-**

rateurs, ... Tous ces rôles sont souvent tenus par plusieurs personnes : un responsable et un ou plusieurs assistants (aides).

Commence alors le montage (l'assemblage des différentes parties) du film. Un **artiste** compose la musique. Si le film est traduit dans une autre langue, il faut demander à des **comédiens francophones** de lire les traductions de manière parfaitement synchronisée (en même temps) avec les mouvements des lèvres des acteurs qu'on voit sur les images. Dans le studio, un **bruiteur** place sur la bande-son des bruits de pas, de voitures, d'avions, des chants d'oiseaux,...

Un **distributeur** vend le film à des **exploitants** qui gèrent (s'occupent de) une ou plusieurs salles de cinéma. N'oublions pas, dans chaque cinéma, un **projectionniste** (qui fait défiler le film sur l'écran), des personnes qui vendent les friandises, ... Cela fait vraiment beaucoup de monde et des heures, des jours et des mois de travail.



Un producteur engage alors une équipe pour le tournage (réalisation) du film. Cette équipe réunit notamment des opérateurs qui s'occupent des images...

REDACTION

Textes : Catherine Moreau
Photos : sxc.hu, EDA
Editeur responsable : Pascal Belpaire
Le Journal des Enfants, Route de Hannut, 38
5004 Bouge (Namur)
www.lejournaldesenfants.be

QUE DE MONDE AUSSI DERRIÈRE UN ALBUM



Quand on achète un album (un CD), une bonne partie du prix sert à payer sa réalisation et les personnes qui y ont travaillé.

Prenez l'exemple d'un album qui coûte 20 euros. Qu'y a-t-il derrière ce montant ?

Un peu moins de 40% sert à deux choses : d'abord, à payer la TVA (taxe) de 21% à l'Etat belge. Avec cette taxe, l'Etat répare les routes, chauffe les bâtiments publics (écoles, centres sportifs,...). Ensuite, à donner un bénéfice (profit) au vendeur de disques (dans le magasin).

Le reste (60%) c'est pour le producteur c'est-à-dire la maison de disques (l'entreprise qui l'a réalisé). Cet argent, elle l'utilise :

- > pour payer le personnel qui a enregistré le CD dans un studio c'est-à-dire les spécialistes du son, les musiciens de session, le temps de studio et la réalisation de la pochette (les enveloppes protégeant les CD) par un photographe, un dessinateur,...
- > pour payer l'usine de pressage et la reproduction de l'album en plusieurs exemplaires et la réalisation des pochettes par un imprimeur.
- > pour le marketing et la promotion de l'album et de l'artiste c'est-à-dire les pubs à la télé, à la radio, dans les journaux et magazines mais aussi les

clips vidéos, les concerts promotionnels. Ce budget varie et dépendra de la notoriété de l'artiste (il faut mettre plus d'argent si l'artiste est moins connu), le genre de musique (certaines musiques comme le jazz ou la musique classique, par exemple, ont moins de fans), le territoire dans lequel est distribué l'album (plus ce territoire est grand, plus les coûts de promotion seront importants), la période de sortie (on en sort plus pendant les vacances de Noël, moins après Noël),...

En 2007 pour la Belgique pas moins que 8.993 titres d'albums de divers genres musicaux (pop, rock, chanson, folk, classique, jazz, dance,...) ont été mis sur le marché. C'est plus de 170 albums par semaine, 24 par jour, 1 pour chaque heure de la journée. Et en 2007, plus de 200 artistes belges ont sorti un album. De quoi être fiers de nos chanteurs et musiciens locaux !

- > pour payer les auteurs des textes et les compositeurs des mélodies des chansons sur l'album. La plupart sont membres de la SABAM (société belge des auteurs, compositeurs et interprètes) qui perçoit pour eux une rémunération (un salaire).
- > pour l'artiste - interprète ou le groupe. Plus l'album se vend, plus il sera payé.
- > pour payer son personnel et son loyer
- > pour lancer de nouveaux talents (artistes) et produire des nouveaux albums.

SOMMAIRE

DES MILLIONS DE PIRATES	2
QU'EST-CE QUI EST PERMIS, QU'EST-CE QUI NE L'EST PAS ?	2
QUE FAIRE ALORS ? Y A-T-IL DES SOLUTIONS ?	3
ORIGINAL OU COPIE ?	4

DES MILLIONS DE PIRATES

Quand on parle de pirates, on pense à ces aventuriers des mers qui pillent (détruisent) et volent sur des navires. Ou à Johnny Depp avec son bandeau dans les cheveux et ses grandes bottes. Mais il y a bien d'autres pirates...

Les pirates, ce sont aussi les personnes qui copient des albums, des films ou des jeux vidéos ou des DVD originaux (réalisés par une maison de disques ou de production de films) sur des CD ou DVD vierges (vides).

Ce sont aussi celles qui vont chercher sur Internet des morceaux de musique ou des films pour les écouter ou regarder ensuite sur leur ordinateur, sur leur MP3 ou sur leur téléphone portable. Certains pirates réalisent des compilations (des disques qui reprennent tous les tubes du moment)

D'autres pirates font du bootlegs c'est-à-dire qu'ils enregistrent des concerts dans des salles ou en plein air.

Il y en a aussi qui enregistrent des films à l'aide d'une caméra dans une salle de cinéma; ces films appelés des "camcords" ont alors souvent des images et du son de mauvaise qualité.

Les pirates, ce sont donc tous ceux qui copient illégalement (sans permission) des œuvres protégées par des droits d'auteur. Le droit d'auteur, c'est un droit qui a été créé pour protéger et rémunérer (payer) les auteurs c'est-à-dire les personnes qui ont créé un film, un jeu vidéo, écrit les paroles, composé la mélodie d'une chanson, ...



Les pirates, ce sont donc tous ceux qui copient illégalement (sans permission) des œuvres protégées par des droits d'auteur. Le droit d'auteur, c'est un droit qui a été créé pour protéger et rémunérer (payer) les auteurs...

Qu'est-ce qui est permis, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Prenez d'abord une personne qui copie des chansons sur un CD vierge ou un film sur un DVD (parfois même en reproduisant exactement la même pochette avec les mêmes photos et les mêmes titres). Elle commet un délit (un acte pas permis par la loi) appelé contrefaçon, sauf si elle utilise cette copie uniquement pour son usage privé (écouter ou regarder dans sa chambre,...), et dans le cadre de la famille (à la maison). On peut donc faire une compilation de chansons des albums qu'on a achetés dans le magasin pour son usage privé ou on peut enregistrer un film diffusé à la télévision pour le

regarder plus tard.

Par contre, vendre ou acheter ces copies d'album, de film ou de jeu vidéo à des amis, dans une brocante, sur un marché, c'est interdit. Ce n'est pas permis non plus de copier un DVD ou de télécharger de la musique, des films, des jeux vidéo ... sur un site Internet qui ne paie pas les droits d'auteur (un site légal est par exemple iTunes). Et aussi d'enregistrer ou de filmer un concert dans une salle ou en plein air ou un film au cinéma (on appelle cela du camcording) même si c'est pour le regarder ou l'écouter soi-même ensuite.

Pourquoi est-ce illégal ?

Vous l'avez lu au début de ce dossier du Journal des enfants : de nombreuses personnes travaillent pour réaliser un album: ceux qui composent la musique, qui écrivent les textes, qui chantent, qui jouent avec des instruments de musique, qui enregistrent le disque, qui s'occupent de faire la pub, qui vendent le disque,... Quand on achète un disque dans un magasin, toutes les personnes qui ont travaillé pour le réaliser reçoivent une partie de l'argent. Mais quand un disque est piraté, il n'y a que celui qui l'a copié et vendu à d'autres personnes qui reçoit de l'argent. C'est injuste, c'est du vol. C'est vrai également pour des films ou des jeux vidéo. Ces personnes ont besoin de cet argent pour vivre. Si elles ne le reçoivent pas, elles vont avoir des difficultés pour continuer à faire leur métier. Tout travail mérite un salaire, non ? On paie bien le boulanger, le libraire, le fleuriste ou le marchand de glaces,... Est-il normal de ne pas payer les créateurs qui, grâce à leur musique, leurs films, leurs jeux, nous permettent de nous amuser, de rire, de pleurer, de chanter de danser, de rêver ?

tion) qui lutte contre la piraterie de musique, des films et des jeux vidéos, apprennent qu'une personne fabrique, distribue ou vend peut-être des copies pirates. Elles demandent alors à la police d'aller vérifier cela et, si c'est bien le cas, que cette personne soit jugée par un tribunal. Les peines (punitions) prévues par la loi sont des amendes (des sommes d'argent) pouvant aller de 550 à 550 000 euros et des peines de prison jusqu'à 3 ans et la confiscation et la destruction des CD ou DVD qui ont été trouvés. On voit parfois à la télévision et dans les journaux des photos des énormes tas de copies détruites par un bulldozer!

Quand on trouve un album ou un film piraté, on considère que la personne n'en a pas copié un seul mais bien 300. Cela peut donc coûter très cher !

D'année en année, il y a de plus en plus d'enquêtes et de contrôles faits par la police et la douane. Rien que pendant l'année 2007, la BAF a fait saisir (prendre) plus de 100 000 DVD, CD et jeux copiés. A Bruxelles, la police en a découvert 34 000 chez des vendeurs ambulants (des gens qui vont dans les restaurants, les cafés, les maisons,... pour vendre les tout nouveaux films).

Des pirates ont été jugés. L'un d'eux a été condamné par un tribunal liégeois à payer 418 000 euros ; un autre, par le tribunal d'Anvers, à une amende de 456 000 euros ! Et des certains pirates ont été condamné à des peines de prison.



Ce n'est pas permis non plus de copier un DVD ou de télécharger de la musique, des films, des jeux vidéo ... sur un site Internet qui ne paie pas les droits d'auteur

TOUS CONTRE LE CAMCORDING

Le groupe Kinopolis qui exploite plusieurs salles en Belgique et la BAF ont décidé d'agir contre le camcording (l'enregistrement illégal de sons ou d'images avec une caméra ou un téléphone portable dans une salle). L'an dernier, un garçon de 17 ans a été surpris dans un cinéma à enregistrer le dernier film d'Astérix à Kinopolis à Bruxelles et des pirates ont essayé d'enregistrer illégalement "Les Simpson" ou le dernier "Harry Potter" dans des salles.

Depuis le mois de mai, avant le film, un message explique aux spectateurs que c'est illégal. Il leur demande, s'ils voient quelqu'un en train d'enregistrer le film, d'envoyer un SMS au n°3005. Ce SMS doit indiquer pirate + le nom du cinéma et de la ville + le numéro de la salle. Celui qui aura ainsi signalé l'infraction (l'acte illégal) recevra de Kinopolis cinq DVD. Le personnel des cinémas est aussi formé à repérer les spectateurs qui font du camcording et quand des nouveaux films sortent au cinéma, il y a plus de contrôles (notamment par des personnes qui font partie de la BAF) dans les salles.



Le personnel des cinémas est aussi formé à repérer les spectateurs qui font du camcording et quand des nouveaux films sortent au cinéma, il y a plus de contrôles dans les salles.



LES ARTISTES RÉAGISSENT...

Il y a quelques mois, une cinquantaine d'artistes ont dit qu'ils étaient très inquiets que l'on pirate ainsi leurs chansons. Parmi eux : Etienne Daho, Jenifer Thomas Dutronc, Calogero, Diam's, BB Brunes, Pascal Obispo,...

Mais pourquoi copie-t-on ?

C'est devenu très facile et de plus en plus courant. On télécharge sur son ordinateur des programmes qui donnent accès (permettent d'aller) aux réseaux (ensembles) P2P, par exemple BitTorrent, Emule, Gnutella Ces réseaux P2P ou "peer-to-peer" (cela veut dire "particulier à particulier") peuvent ainsi être visités en même temps par des millions de personnes dans le monde entier.

Ces programmes permettent donc à de nombreux utilisateurs de se connecter (relier) les uns aux autres et de partager les fichiers films, jeux, musique qu'ils ont sur leurs ordinateurs. C'est donc devenu une immense bourse d'échanges. Il ya aussi des bandes de pirates qui fabriquent des compilations (des disques qui reprennent tous les tubes du moment). Certaines sont très célèbres comme Hit Explosion ou Air Play ; envi-

ron 30 000 à 40 000 compilations de ce genre sont pressées (fabriquées) chaque année ; ces albums ne se vendent pas dans les magasins mais par le bouche à oreille (une personne en vend à une autre qui en parle à d'autres). Certaines consoles de jeux ont été équipées d'un système qui empêche de jouer des jeux vidéo copiés mais il existe des moyens pour que ce système soit contourné.

Les CD et DVD vierges (vides) et les graveurs de CD et DVD (les machines permettant de reproduire des originaux) ne coûtent pas cher. Beaucoup de personnes ont donc pris l'habitude d'avoir, dans leur chambre, des montagnes de disques, de films, de jeux copiés. Chacune se dit : "ce n'est pas les quelques CD ou DVD que je copie qui vont vraiment faire la différence".

Mais à la longue, cela a des conséquences importantes. On vend deux fois plus de CD vierges (vides) que de CD enregistrés. A cause du piratage, des producteurs, des chanteurs, des musiciens, des auteurs perdent une partie importante des revenus auxquels ils ont droit.

C'est la même chose pour les films. D'après une étude, plus de 2,5 milliards de fichiers illégaux ont été téléchargés sur un des sites Internet pirates le plus populaire du monde en 2007. Trois jours après leur sortie dans une salle, on a retrouvé sur Internet des films comme "Astérix" et "Bienvenue chez les Chtis". Et quelques heures après la sortie des "Simpsons", on pouvait trouver une copie sur un site Internet.

Cela n'a déjà rien d'agréable pour les artistes et les groupes qui marchent bien mais c'est une véritable catastrophe pour ceux qui débutent (commencent) et ont envie de créer des choses sortant de l'ordinaire. Aucune maison de disques ne leur permettra d'enregistrer leur musique et leurs chansons. On risque de finir par ne plus entendre que des chanteurs et des groupes super connus, toujours les mêmes. Et par ne voir que des films de réalisateurs très connus, avec des comédiens très connus.

QUE FAIRE ALORS ? Y A-T-IL DES SOLUTIONS ?

Inutile évidemment d'interdire de vendre des graveurs de DVD! Et même d'interdire le système P2P parce que certains l'utilisent illégalement.

Certaines idées ont pourtant été lancées afin de compenser les pertes suite au copiage. Par exemple faire payer 2 euros à ceux qui vendent des CD vierges, mais cela n'est pas suffisant puisque l'on peut copier beaucoup de CD originaux sur un seul CD vierge au format MP3.

Une autre solution : faire payer le téléchargement sur Internet comme le propose notamment iTunes Music Store. On peut acheter dans les magasins des cartes qui ressemblent à celles que l'on utilise pour les GSM. On gratte pour faire apparaître un numéro caché, on introduit (fait entrer) ce numéro et on a alors la possibilité de télécharger légalement des films, de la musique et des jeux. Les maisons de disques et les producteurs de film essaient de trouver des arrangements afin de réduire le téléchargement illégal et de promouvoir l'offre légale de musique et de film avec certaines entreprises (comme Belgacom et Telenet) qui permettent d'aller sur Internet. Avec l'abonnement, on peut télécharger dix chansons ou musiques par mois. Certains sites Internet comme DirectMovie, Free Record Shop, Telenet, iWatch permettent de télécharger légalement.



Avec ces systèmes-là, il n'y a plus d'injustice ; le site Internet sur lequel on va donne une partie de l'argent aux artistes et à tous ceux qui ont travaillé sur ces morceaux.

Beaucoup d'artistes ont aussi décidé de placer sur leur site Internet des morceaux à télécharger gratuitement. C'est un bon moyen de se faire connaître.

Une autre solution : faire payer le téléchargement sur Internet comme le propose notamment iTunes Music Store. On peut acheter dans les magasins des cartes qui ressemblent à celles que l'on utilise pour les GSM. On gratte pour faire apparaître un numéro caché, on introduit (fait entrer) ce numéro et on a alors la possibilité de télécharger légalement

"Evidemment que tout le monde dit 'ce n'est pas moi qui fait quelques copies ou téléchargements illégaux qui va nuire à l'industrie de loisir', mais faut pas oublier qu'il y a des dizaines de millions de gens dans le monde entier qui pensent et font la même chose."

"Il faut que les jeunes d'aujourd'hui apprennent à respecter les droits d'auteur, sinon les jeunes de demain n'auront plus accès à la même diversité d'artistes, de films et de jeux-vidéo."

CHRISTOPHE VAN MECHELEN, MANAGER BELGIAN ANTI-PIRACY FEDERATION



ORIGINAL OU COPIE?

Comment reconnaître, sur un marché ou dans une brocante par exemple, un DVD original et un autre qui ne l'est pas ? Voici quelques indices qui vous permettent d'ouvrir l'œil.

D'abord, regardez l'emballage. Généralement, celui d'un CD ou DVD original est de bonne qualité tandis que les emballages des CD ou DVD piratés sont souvent imprimés avec des couleurs plus pâles et sur du papier de moins bonne qualité.

Ensuite, jetez un coup d'œil sur le texte : dans un faux CD ou DVD, il y a parfois des erreurs dans le nom des artistes ou des acteurs et pour le film il n'y a souvent que la version en français; il manque la version originale (dans sa langue d'origine, avec les sous-titres).

Le dos du CD ou DVD original est argenté ou doré. Celui des copies est souvent d'une autre couleur (bleu, vert, pourpre ...).

Plus difficile à trouver: sur les CD ou DVD originaux, on trouve près du centre du disque le code (inscription) SID : "IFPI (International federation of the Phonographic Industry) suivi d'un nombre gravé en minuscule". Ce code qui précise où le disque a été fabriqué, on ne le trouve pas sur les copies.

S'il est écrit sur le DVD "zone 9", c'est sûrement un faux. La zone 1 veut dire peut être vendu aux Etats-Unis ; la zone 2, peut être vendu en Europe. La zone 9 a été inventée pour être placée sur des centaines de milliers de faux DVD fabriqués en Chine.

Un autre indice : si le DVD contient plusieurs albums ou films, ce n'est pas un original. Si le prix est vraiment trop bas et s'il s'agit d'un film qui n'est pas encore présenté dans les cinémas ou qu'on peut le voir depuis quelques jours seulement, on peut bien deviner que c'est une copie !

S'il est écrit sur le DVD "zone 9", c'est sûrement un faux. La zone 1 veut dire peut être vendu aux Etats-Unis ; la zone 2, peut être vendu en Europe.



JEAN-LUC FONCK, CHANTEUR

"Celui qui copie un CD n'a évidemment pas l'impression de faire la même chose que celui qui vole dans un magasin. Quand on paie un abonnement à Internet, on a l'impression qu'on est en ordre, qu'on peut avoir accès à tout légalement. Bien sûr, si on copie un disque de Madonna, cela ne va pas changer grand chose, les producteurs de disque vendront quelques centaines de milliers de CD en moins. Mais le résultat, c'est qu'ils n'auront pas assez d'argent pour offrir à des chanteurs ou des groupes l'occasion de se lancer, de sortir des disques."



JEU :

Pouvez-vous repérer dans cette grille quinze mots (écrits dans tous les sens) qui ont un rapport avec le thème de ce dossier ?

T	R	U	Q	A	M	E	N	I	C	Y
P	E	H	U	F	I	L	M	P	L	E
J	S	L	E	M	E	G	A	M	I	T
C	O	M	E	D	I	E	N	I	A	S
A	N	F	L	C	L	I	P	H	L	I
M	I	O	M	M	H	Z	E	E	B	T
C	O	R	D	I	N	A	T	E	U	R
O	V	A	O	M	I	D	R	O	M	A
R	M	O	L	I	E	T	H	G	R	J
D	S	P	O	C	H	E	T	T	E	E
E	G	A	T	A	R	I	P	K	L	R

Solution : album, clip, piratage, ordinateur, camcord, jeu, artiste, film, téléchargeur, cinéma, gsm, comédien, pochette, image, son

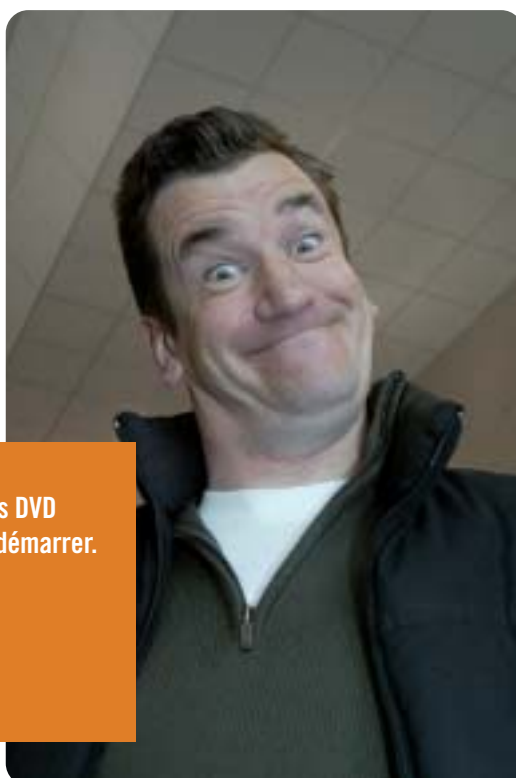
Plus difficile à trouver: sur les CD ou DVD originaux, on trouve près du centre du disque le code (inscription) SID : "IFPI (International federation of the Phonographic Industry) suivi d'un nombre gravé en minuscule". Ce code qui précise où le disque a été fabriqué, on ne le trouve pas sur les copies.

VINCENT TALOCHE, HUMORISTE

"Je comprends que les jeunes n'aient pas assez d'argent pour acheter des DVD mais je trouve que cela empêche des compositeurs qui débutent de bien démarrer.

Ce n'est pas normal de ne rien payer pour recevoir quelque chose.

Est-ce qu'on ferait cela pour une voiture, par exemple ?"



INFOS SUPPLÉMENTAIRES ?

www.anti-piracy.be
www.belgianentertainment.be
www.sabam.be